



**Rapport d'Orientation
Budgétaire
VILLE
Année 2023**

La loi n°2015-991 du 07/08/2015 portant sur la nouvelle organisation de la République (loi NOTRE) a modifié les articles L2312-1 et L2313-1 du CGCT dans le but d'améliorer la transparence au sein de l'assemblée délibérante, l'information des administrés et la responsabilité financière des collectivités territoriales de plus de 3500 habitants.

La tenue du débat d'orientation budgétaire (DOB) en conseil municipal doit s'effectuer dans les deux mois précédant le vote du budget et il s'accompagne de la production d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB). Ce rapport est présenté par le maire au conseil municipal.

Le débat d'orientation budgétaire permet de présenter à l'assemblée délibérante le contexte économique national et local, les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif et d'informer sur la situation financière de la collectivité.

Le débat d'orientation budgétaire doit faire l'objet d'une délibération spécifique qui prend acte de la tenue du débat et de l'existence de ce présent rapport.

Je vous propose d'organiser notre Débat d'Orientation Budgétaire comme suit :

Préambule

A- L'environnement général

B- La rétrospective des finances communales

C- Le budget annexe Location Immeuble Nu

D- Les orientations pour l'année 2023

PRÉAMBULE

Face à l'inflation, la Ville s'engage fortement pour la protection des Caudebécais

1- Le contexte : une augmentation massive des prix de l'énergie

Débutée en 2021, l'inflation des prix de l'énergie s'est accélérée avec la guerre en Ukraine. Les collectivités dont le budget dépasse les 2 millions de recettes et de plus de 10 salariés ne bénéficient pas du bouclier tarifaire appliqué aux ménages. Ainsi, depuis le début de l'année, les dépenses énergétiques de la Ville ont bondi de 170%, (multiplié par 2,7). Les dépenses énergétiques pour la Ville et le CCAS sont ainsi passées de 384 000 € à 1 049 000 € pour l'année 2022, soit près de 700 000 € en plus.

Carburant pour les véhicules, + 140 % (multiplié par 2,4), passant de 35 000 € à 85 000 € ; le gaz pour le chauffage des bâtiments municipaux dont les équipements sportifs et les écoles, +176 % (multiplié par 2,76), passant de 209 000 € à 578 000 € et l'électricité, +176 % (multiplié par 2,76), passant de 140 000 € à 386 000 €.

Avec un budget 2022 qui s'équilibre autour de 11,7 millions d'euros en fonctionnement pour la Ville et 887 000 € pour le CCAS et ses annexes, l'impact de l'augmentation de l'énergie représente environ 700 000 € pour l'année 2022, soit une augmentation de 5,6 % des charges de fonctionnement.

Selon les simulations réalisées, cette hausse des tarifs de l'énergie, engagée en 2021, se poursuivra en 2023. Les dépenses d'énergie atteindraient ainsi 1 204 000 €, soit une augmentation de 900 000 € par rapport au budget initial de 2022.

2- Une inflation qui impacte les autres charges de fonctionnement

Avec une inflation qui pourrait atteindre 5,3 % en moyenne annuelle, selon l'INSEE, contre 1,6% en 2021, plusieurs autres charges de dépenses sont fortement en hausse.

Dans un contexte où l'inflation touche de nombreux secteurs, notamment celui des matières premières alimentaires, notre prestataire de restauration scolaire nous a annoncé au printemps une augmentation budgétaire de près de 31 000 € par an (plus de 7,28 %). Afin de ne pas alourdir le budget des familles, l'équipe municipale, en accord avec l'équipe éducative et les parents d'élèves élus, a tout mis en œuvre afin de limiter cette hausse et ne pas augmenter les tarifs de cantine. Les ajustements mis en œuvre, ont permis de réduire cette hausse de 6 000 €. Elle sera prise intégralement en charge par le budget municipal.

Suite aux annonces du Gouvernement, la majoration du point d'indice pour toute la fonction publique a pris effet au 1er juillet 2022. C'est une bonne nouvelle pour les agents, qui était très attendue. Cette augmentation, qui s'élève à 3,5 %, pèse sur les finances communales et représente 105 000 € pour le budget de la Ville et du CCAS en 2022 et 215 000 € en 2023.

3- Des décisions pour protéger le pouvoir d'achat des Caudebécais

Pour la 14ème année consécutive, afin de ne pas impacter le pouvoir d'achat des ménages, la Ville n'augmentera pas la part communale des impôts locaux.

Les aides facultatives, dites secours d'urgence, fournies par le CCAS, visent à soutenir de façon urgente des personnes en difficulté, notamment pour leur permettre de se loger ou se

nourrir. Pour protéger les Caudebécaises et les Caudebécais en situation de fragilité, les critères d'attribution de ces aides seront élargis, notamment en matière d'énergie, et permettront d'aider les Caudebécais les plus fragiles à hauteur de 5000 € supplémentaires par an.

4- Des décisions pour protéger le fonctionnement des services publics

La Ville ne veut pas dégrader la qualité du service public. C'est pourquoi, contrairement à ce qui est déjà mis en œuvre dans d'autres collectivités en France, aucun service public ne sera fermé. L'ensemble des services publics ne seront ni temporairement ni définitivement fermés. Les jours et horaires d'ouvertures resteront les mêmes.

5- Des décisions pour protéger l'avenir

- Protéger les finances communales

La Ville souhaite pouvoir maintenir ses projets d'investissement. Afin de préserver les finances communales, le Plan Prévisionnel d'Investissement pourra être adapté. Ainsi, par exemple, les travaux de construction de la Halle Couverte du marché sera décalé de fin 2023 à début 2024.

- Protéger la capacité de la Ville à investir tout en limitant le recours à l'emprunt

Avec près de 5 millions d'euros investis en 2022, la Ville mène une politique d'investissement très volontariste tout en maîtrisant le recours à l'emprunt. Elle tient à maintenir sa capacité à réaliser des investissements structurants et pourvoyeurs d'emplois locaux, particulièrement dans le domaine de la réduction de la consommation énergétique.

6- Des décisions claires, concrètes et assumées

Réduire certaines charges de fonctionnement soit temporairement soit de manière pérenne

- Espaces verts et propreté urbaine

La réduction du nombre de tontes permettra une économie d'environ 7 000 € par an. L'utilisation de nouvelles réserves d'eau de pluie permettra de réduire la consommation d'eau de plus de 5 000 € par an.

Une étude a été lancée pour la création d'une nouvelle cuve de 100 m³ à Fernand SASTRE qui serait alimentée par l'eau récupérée des toitures.

L'adaptation du nettoyage de la voirie, également en cours de négociation avec le prestataire, pourrait permettre une économie de près de 8 000 € par an.

- Chauffage au gaz

La diminution de la température dans les bureaux et les salles de sport permettra d'économiser plus de 50 000 € de manière pérenne et jusqu'à 75 000 € en 2023.

Dans les locaux administratifs, la température sera réduite d'un degré (de 19°C à 18 °C). Elle passera de 16°C à 14 °C dans les salles de sports et de 18°C à 16°C dans les vestiaires. Elle sera maintenue dans les centres de loisirs et les écoles à 19°C, à la halte-garderie à 20°C et à la résidence autonomie à 20°C.

A partir de 2024, le déménagement de plusieurs services municipaux dont les Services Techniques, le service Urbanisme, le service environnement, les services Jeunesse, Education et Sport et Vie Associative dans des locaux neufs et donc mieux isolés, permettra d'économiser environ 18 000 € par an.

- Carburant

Chaque année, la Ville renouvelle un ou deux véhicules. A l'occasion des prochaines acquisitions, en 2023 et en 2024, l'achat de véhicules électriques ou à l'éthanol est envisagé et permettra une économie de 2 440 € par an par véhicule.

- Illuminations de Noël

La réduction du périmètre d'éclairage, qui se concentrera sur les zones commerçantes, permettra une économie de 10 000 € / an (pour le montage et démontage).

- Électricité

Dans les salles Corto Maltese, Uggate, Jean Vilar et Gainsbourg qui ne sont pas chauffées au gaz, la Ville installera des nouveaux radiateurs intelligents, en début d'année prochaine. Par ailleurs, les éclairages Leds, dans les bâtiments communaux, seront équipés de détecteurs de présence.

- Adaptation des subventions

Le budget des subventions consacré aux associations est de plus de 200 000 euros par an. En concertation avec les clubs concernés et en analysant les comptes de résultats, une baisse de 10 % (environ 20 000 €) est envisagée.

Par ailleurs, la Ville refacturera aux associations les coûts des dégradations de matériels et d'intervention de l'agent d'astreinte pour les déplacements de vérification de sécurité (alarme, verrouillage, éclairage et énergie) afin de mieux responsabiliser les utilisateurs.

- Culture

Le budget de la Fête de la Ville sera revu temporairement à la baisse pour l'année 2023. Une économie d'environ 10 000 € est attendue.

- Médiathèque

A la médiathèque, le nombre d'acquisitions de CD et DVD sera adapté aux nouvelles pratiques des usagers et permettra une économie d'environ 8 000 euros.

- Communication

Le panneau lumineux d'information, qui ne correspond plus aux besoins actuels de communication sera supprimé, ce qui permettra une économie de près de 3000 € par an pour l'abonnement et l'entretien.

- Bâtiments municipaux

Plusieurs ajustements techniques (achats de produits en gros plutôt qu'au détail, fin de l'achat d'essuie main en papier, fourniture de bavoirs et serviettes de table dans les cantines, etc.) permettront d'économiser plus de 5 000 € par an.

La réduction du nombre de passage de l'entreprise en charge du nettoyage des vitres permettra une économie de plus de 5 000 € par an.

- Séniors

Le colis offert en fin d'année sera maintenu, avec des produits français de qualité, mais son contenu sera modifié afin d'en baisser le coût.

- Indemnités des Élus

Dans la continuité de leur volonté d'exemplarité et durant la période de crise, les élus ont décidé de réduire le montant de leurs indemnités de 10 %, ce qui permettra une économie de 23 300 € pour 2023 (avec les charges de la collectivité).

Cette baisse sera de 150 € nets par mois pour le Maire, 85 € nets pour les Adjointes, 47 € nets pour les Conseillers Municipaux Délégués et 10,50 € nets pour les Conseillers Municipaux.

L'ensemble de ces décisions permettra de dégager des économies évaluées entre 150 000 et 200 000 euros et ainsi préserver la capacité de la Ville à apporter un service public de qualité et à mener des investissements nécessaires.

A) L'ENVIRONNEMENT GENERAL

1) Le produit intérieur brut.

Le Produit Intérieur Brut (PIB) est un indicateur important puisqu'il mesure les richesses produites dans le pays. Une croissance atone a un impact sur les rentrées fiscales, mais aussi sur l'emploi et donc, limite les capacités d'interventions de l'Etat en particulier vers les collectivités locales.

Les événements sur la scène internationale (guerre en Ukraine, confinement en Chine) impliquent un ralentissement de la croissance mondiale attendue sur 2022 et 2023.

La croissance mondiale devrait ralentir de 6,0 % en 2021 à 3,2 % en 2022 et 2,7 % en 2023. Il s'agit du profil de croissance le plus morose depuis 2001, si l'on excepte la crise financière mondiale et le pic de la pandémie de COVID-19.

Face à cette situation exceptionnelle, des mesures économiques ont été prises par le Gouvernement et les institutions supranationales permettant ainsi de limiter l'ampleur de la crise économique dont la résolution est étroitement liée à la crise sanitaire puis à la guerre en Ukraine.

Bien qu'il ait subi une baisse importante en 2020, le PIB a connu un rebond économique important en 2021 avant une nouvelle baisse en 2022. Selon les dernières prévisions, l'inflation devrait ralentir en 2023 puis en 2024 pour tendre vers 2,30% en zone euro et permettre de retrouver un niveau de croissance attendu à 1,90%.

2) L'inflation

L'accélération de l'inflation en France et en Europe depuis le début de l'année 2022 s'explique principalement par l'augmentation des prix de l'énergie.

Selon les prévisions, l'inflation mondiale bondira de 4,7 % en 2021 à 8,8 % en 2022, avant de diminuer à 6,5 % en 2023 et 4,1 % en 2024.

Cependant, elle tend à se généraliser : l'inflation sous-jacente (excluant l'énergie et l'alimentation) s'élève désormais à 4,8 % en zone euro et à 3,7 % en France.

La hausse des prix se propage aux biens et aux services, qui représentent l'autre moitié de l'inflation totale.

A cet horizon, la BCE adaptera sa politique monétaire afin de maîtriser la situation en stabilisant les prix et tendre vers son objectif d'inflation proche de 2% à moyen terme.

Des réformes structurelles peuvent apporter un soutien supplémentaire à la lutte contre l'inflation en améliorant la productivité et en atténuant les problèmes d'approvisionnement tandis qu'une coopération multilatérale efficace est nécessaire pour accélérer la transition vers les énergies vertes et éviter la fragmentation.

3) Le déficit budgétaire national

Après avoir atteint un niveau inédit de 9,1% du PIB en 2020, le déficit public s'est réduit à 6,5% dès 2021. Cette réduction du déficit est progressive malgré le rebond de l'activité, du fait du nécessaire maintien des dispositifs de soutien aux ménages et aux entreprises et compte tenu également de la montée en charge rapide du plan de relance.

In fine, en 2022, à la faveur de la poursuite du rebond de l'économie et de l'extinction des mesures de soutien, le déficit public serait quasiment réduit de moitié. Il atteindra 4,9 % du PIB en 2022.

Après avoir atteint 61,4 % du PIB en 2020, la dépense publique a baissé très légèrement en 2021 à 59,2 % compte tenu de la mobilisation toujours forte des finances publiques pour continuer de répondre à la crise puis continue de décroître en 2022 en diminuant à 57,6 % du PIB.

4) Les collectivités territoriales

Le projet de loi de finances 2023 s'inscrit dans la poursuite des efforts engagés avec la mise en place du plan « France relance » destiné à soutenir l'économie du pays malmenée par la crise sanitaire et vise un rétablissement progressif des finances publiques.

Les concours financiers de l'État aux collectivités territoriales passent de 52,32 à 53,45 milliards d'euros (soit +2,15%).

Un fonds d'accélération écologique dans les territoires doté de 1,5 milliard d'euros en 2023, aussi appelé "fonds vert", doit venir soutenir les projets de transition écologique des collectivités locales.

Ce fond visera notamment à soutenir la performance environnementale des collectivités (rénovation des bâtiments publics, modernisation de l'éclairage public, valorisation des

biodéchets...), l'adaptation des territoires au changement climatique (risques naturels, renaturation) et l'amélioration du cadre de vie (friches, mise en place des zones à faible émission...).

Pour compenser le produit de la CVAE des entreprises, les départements et le bloc communal se verront attribuer une fraction de la TVA, qui sera affectée à un fonds national d'attractivité économique des territoires.

Pour protéger les communes exposées à la flambée des prix de l'énergie, près d'un demi-milliard d'euros est budgété.

Dès 2023, plus aucun de nos habitants ne paiera la taxe d'habitation. Pour les communes, cette recette est intégralement compensée par l'Etat par le biais du transfert de la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties.

Les dotations de l'Etat représenteront une enveloppe de 27 milliards d'euros pour 2023, soit 320 millions d'euros supplémentaires. Il s'agit d'une première hausse de la DGF depuis 13 ans. La DSR et la DSU progresseront, elles, respectivement de plus de 90 millions d'euros, progression reconduite désormais tous les ans à un niveau à peu près similaire.

5) La Métropole Rouen Normandie.

Depuis 2015, la Métropole est bénéficiaire du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales. Une partie de ce fonds est réattribuée aux Communes membres. La partie reversée à la ville s'élevait à 170 000 € en 2021 et reste inchangée pour 2022 puis 2023.

Suite à l'inflation croissante, la dotation de solidarité communautaire 2022 est augmentée d'une part supplémentaire « énergie », représentant une enveloppe de 2 000 000 € en faveur des 71 communes de la Métropole et répartie en fonction de 2 critères (les revenus et le potentiel financier). La Ville de Caudebec-lès-Elbeuf bénéficie donc d'une majoration de sa DSC 2022 de 43 299 €.

Un fonds de concours a été créé, le FACIL, Fonds d'Aide communal à l'Investissement Local en remplacement du FSIC. Cette aide concerne les projets de réhabilitation, d'investissement ou d'acquisition d'équipement.

B) RETROSPECTIVE DES FINANCES COMMUNALES

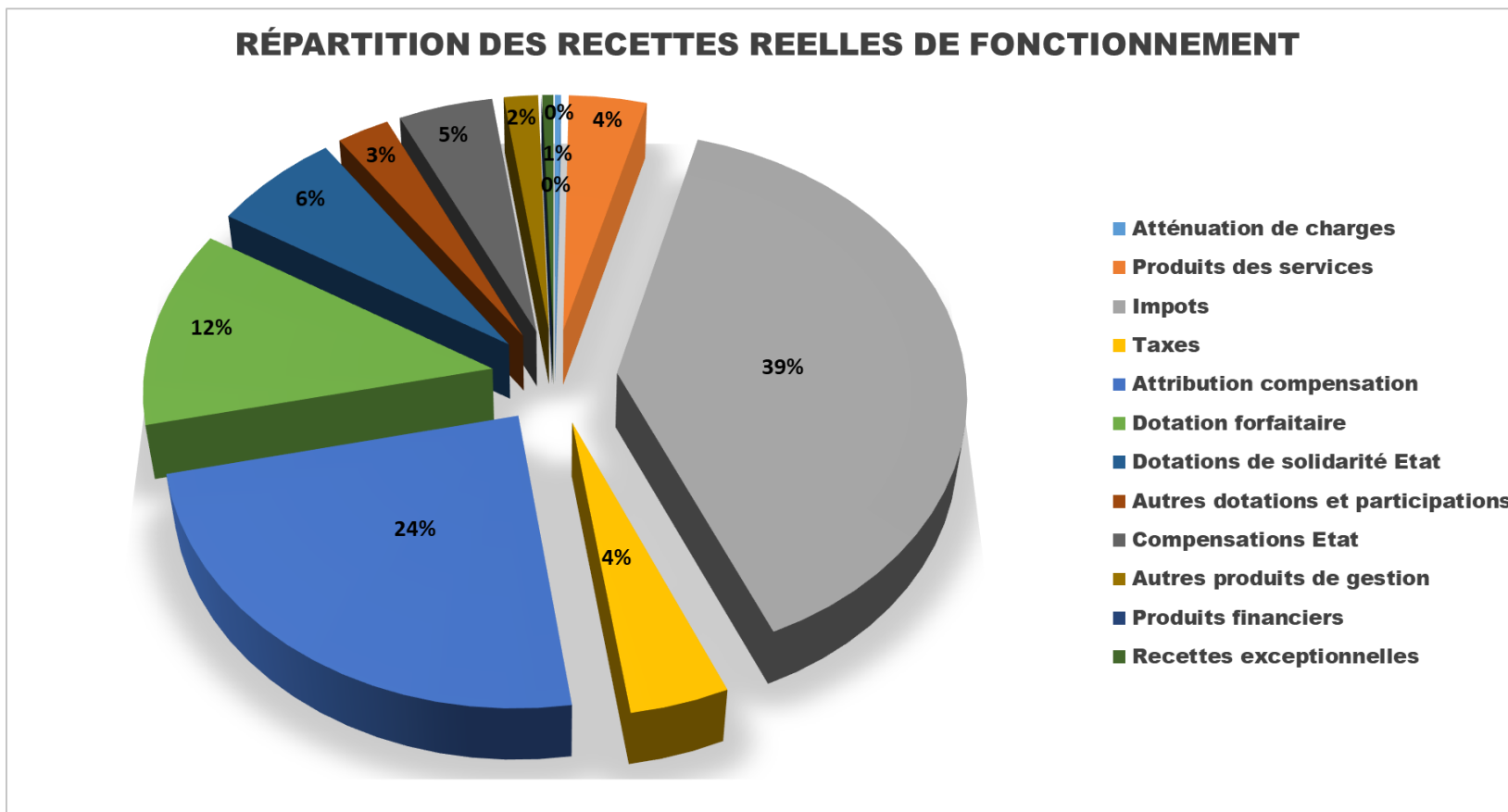
L'analyse rétrospective constitue un préalable indispensable afin de déterminer la santé financière de la Ville avant de se projeter sur les marges de manœuvre offertes.

Evolution des soldes intermédiaires de gestion de 2016 à 2021

EVOLUTION SOLDES INTERMEDIARES (hors opérations d'ordre)						
En Milliers d'euros	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Recettes de gestion	11 036	11 169	11 437	11 627	11 474	11 627
+ Taux d'évolution	-2,45%	1,21%	2,40%	1,66%	-1,32%	1,34%
Dépenses de gestion	9 311	9 712	9 424	9 959	9 829	10 102
+ Taux d'évolution	-3,97%	4,31%	-2,97%	5,67%	-1,30%	2,78%
Epargne de gestion	1 725	1 457	2 013	1 668	1 645	1 525
Charges financières	393	374	366	349	310	295
Produit financier	39	36	25	22	22	22
Résultat financier	-354	-338	-341	-327	-288	-272
Charges exceptionnelles	92	10	11	11	11	11
Produits exceptionnels	24	28	26	92	92	92
Résultat exceptionnel	-68	18	15	81	81	81
Epargne brute (ou CAF brute)	1 303	1 137	1 687	1 422	1 438	1 333
Remboursement du capital de la dette	857	870	960	1018	999	961
Epargne nette (ou CAF nette)	446	267	727	404	439	373

L'épargne de gestion reste en 2021 au niveau élevé de 1,5 M€ et nous permet d'avoir une politique d'investissement volontariste.

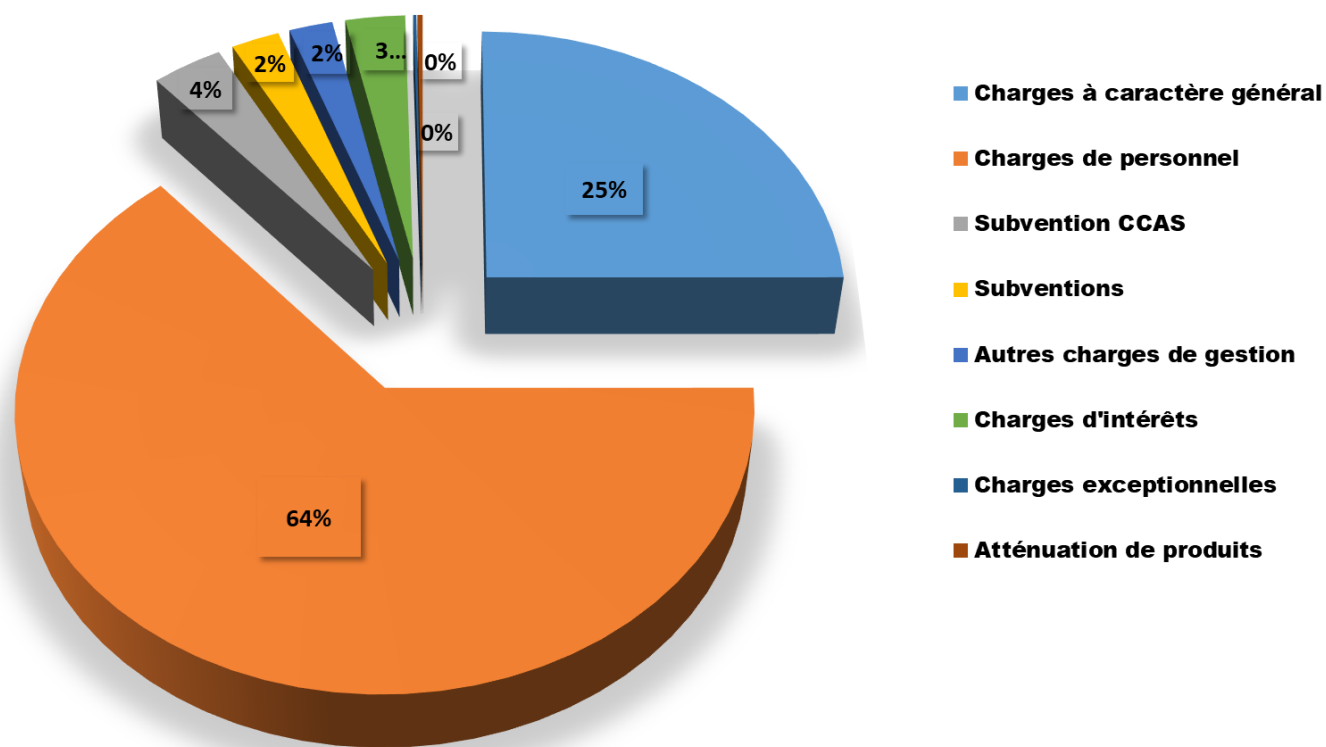
Evolution des recettes entre 2016 et 2021



Les ressources sont principalement constituées du produit des impôts directs, des attributions de la Métropole et de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). Après une augmentation entre 2017 et 2018, les recettes réelles restent stables depuis 3 ans (-0,48%).



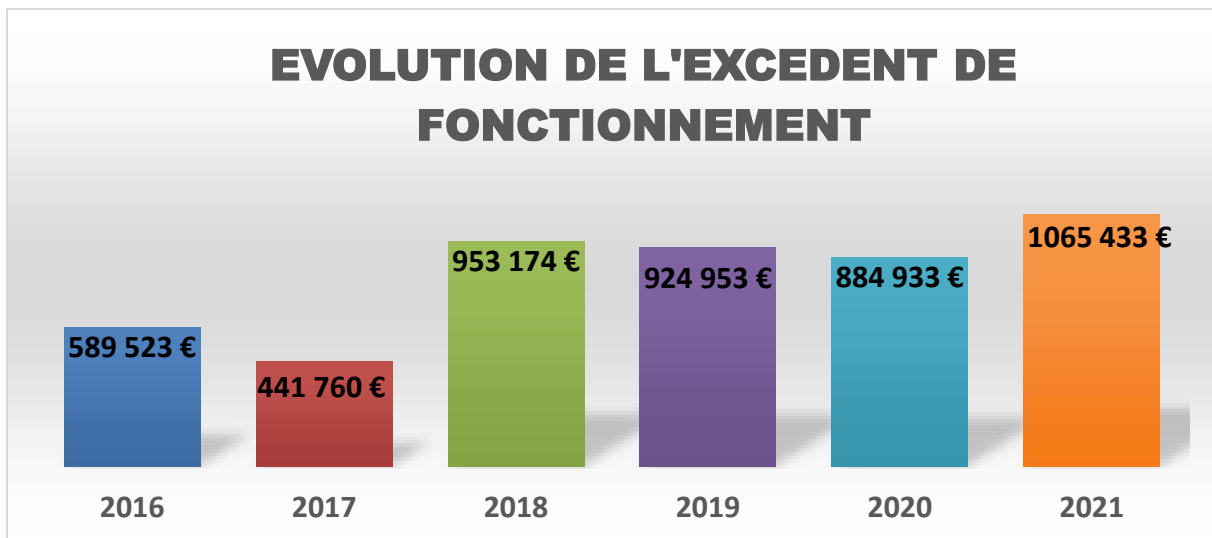
REPARTITION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT



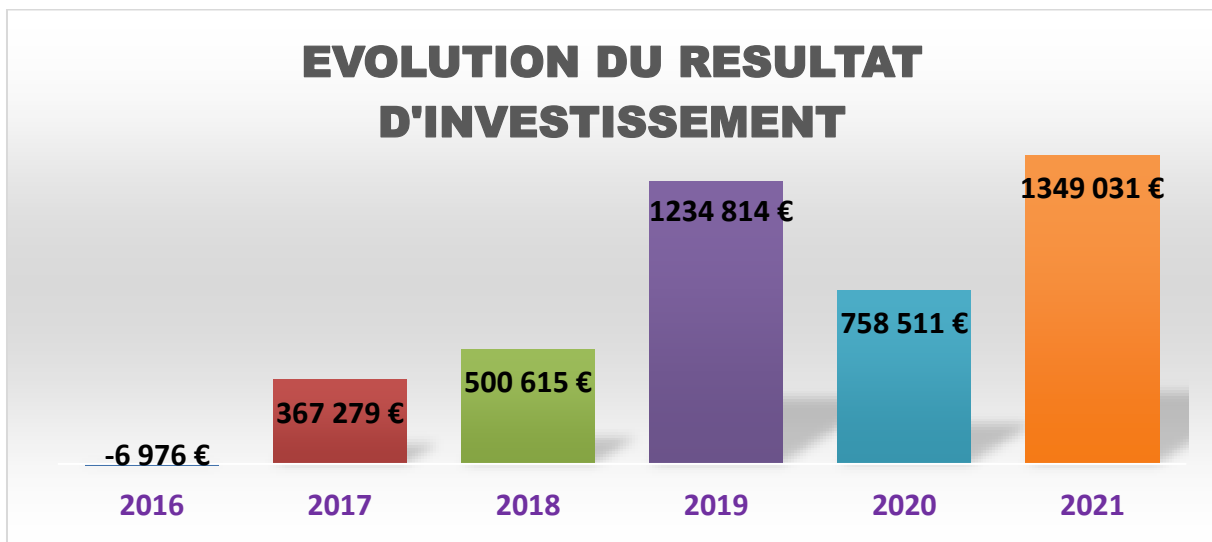
Sur l'année 2021, les dépenses de fonctionnement restent stables également (- 0,06%). Il nous faut poursuivre et amplifier la maîtrise des dépenses pour les prochaines années afin de continuer à dégager des marges de manœuvre en investissement.

L'évolution des résultats de fonctionnement et d'investissement sur la période 2016-2021 :

Les excédents de fonctionnement qui permettent de financer les investissements restent à des niveaux élevés depuis la forte augmentation commencée en 2018.



Depuis 2017, la progression de l'excédent d'investissement a été significative jusqu'à atteindre 1 349 031 € en 2021.



C) BUDGET ANNEXE LOCATION IMMEUBLE NU

Ce budget concerne l'immeuble loué par le GRETA. Ce budget devrait s'équilibrer à **82 169 €** en fonctionnement et **78 239 €** en investissement. Ce budget est principalement composé d'écritures d'ordre. Néanmoins **3 930 €** sont prévus en fonctionnement pour les contrôles obligatoires, les réparations, les frais de télécommunication et les fournitures diverses ainsi que **34 408 €** en investissement pour effectuer des travaux de conservation en bon état du bâtiment. Ce budget s'autofinance et aucune subvention d'équilibre n'est versée.

D) LES ORIENTATIONS POUR 2023

Les nombreuses incertitudes qui pèsent sur le prochain exercice nous conduisent à présenter un budget de prudence, construit sur la base de la protection du pouvoir d'achat des Caudebécais, la protection des services publics et la protection de l'avenir.

En attendant l'évolution de l'inflation et des précisions sur les décisions annoncées par le Gouvernement en soutien aux collectivités, le budget principal dont nous débattons les orientations pourrait s'équilibrer autour de **12,6 millions d'euros** en fonctionnement et autour de **2,9 millions d'euros** seulement en investissement.

Il sera nécessairement adapté dans le courant de l'année 2023, à l'occasion du vote du Budget Supplémentaire, au regard de l'évolution des données économiques.

La halte-garderie était précédemment une structure intégrée au budget du CCAS. Dans une logique organisationnelle et fonctionnelle, la Ville a récupéré ce service dans son champ de compétences depuis 2022.

De ce fait, le budget augmente donc de 7,9% en fonctionnement sur l'année 2022 soit plus de **895 000 euros**.

Notre budget est basé sur la nécessité de continuer à faire des économies de fonctionnement afin de poursuivre le rétablissement des finances communales. Il est important de maintenir notre capacité d'investissement par une maîtrise des dépenses, **sans alourdir la pression fiscale**.

Nous allons poursuivre l'effort de rationalisation des dépenses déjà entrepris ainsi que les mutualisations avec la Métropole et les autres communes afin de limiter l'impact de l'inflation tout en maintenant la qualité du service rendu.

Malgré un contexte difficile, notre volonté est de ne pas augmenter les impôts des Caudebécaises et Caudebécais, pour la quatorzième année consécutive, tout en continuant à améliorer la qualité de service rendu au public.

1) Les recettes de fonctionnement

La Ville continue à privilégier la maîtrise des dépenses afin de ne pas augmenter les impôts et ce depuis quatorze ans.

Le produit des impôts locaux devrait s'élever à **4 977 466 €**, progressant ainsi de 9,24%. Cette augmentation résulte de la revalorisation importante des bases imposées prévue en 2023, des

nouvelles constructions et de l'application du coefficient correcteur sur la compensation de la taxe d'habitation.

Depuis 2018, la revalorisation nationale annuelle des valeurs locatives n'est plus basée sur la prévision d'inflation de l'année à venir mais sur l'inflation constatée sur la dernière année.

Pour 2023, le taux d'inflation sera calculé en fonction de l'évolution de l'indice des prix entre novembre 2021 et novembre 2022.

Fortement mobilisée pour la préservation et la création d'emplois sur son territoire, la Ville souhaite se saisir de tous les leviers qui contribueront à faciliter la création d'entreprises, tout particulièrement pendant cette crise sanitaire que nous traversons.

C'est pourquoi, depuis 2021, nous avons choisi d'exonérer de taxe foncière toutes nouvelles implantations d'entreprises ou reprise d'entreprises en difficulté pour une période de 2 ans.

Les concours de la Métropole sont évalués à **2 766 504 €** et se décomposent comme suit :

- La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (465 527 €) a été transférée de la Dotation de Solidarité Communautaire vers l'Attribution de Compensation. Ces dotations sont désormais fixées à **2 428 885 €** pour l'attribution de compensation et **167 828 €** pour la Dotation de Solidarité Communautaire.
- Le Fonds National de Péréquation Communal et Intercommunal (FPIC) est estimé à environ **169 791 €** et reste stable.

Les taxes sur l'électricité sont évaluées à **170 000 €**, les taxes sur les droits de mutation à **220 000 €** et les taxes sur la publicité extérieure à **23 000 €**.

Le concours financier de l'Etat via la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est estimé à **2 550 264 €** en hausse de **19,02%** par rapport à 2022 et se décompose comme suit :

- La Dotation Forfaitaire des Communes sera en baisse de **11 228 €** soit un montant de **1 374 333 €**
- La Dotation de Solidarité Urbaine est évaluée à **720 513 €** ; soit en augmentation de **3,58%**
- La Dotation Nationale de Péréquation est estimée à **55 418 €**, soit une baisse de **10%**
- La compensation « Filet de sécurité » versée aux collectivités pour palier à l'inflation subie sur les dépenses de fonctionnement est estimée à **400 000 €**

L'Etat nous versera également une Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) évaluée à **131 196 €**.

Le Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle est estimé à **94 533 €**.

Le produit des services est évalué à environ **573 953 €**.

2) Les dépenses de fonctionnement

Les charges à caractère général devraient s'élever à **3 millions d'euros** soit une augmentation d'environ **200 000 €**.

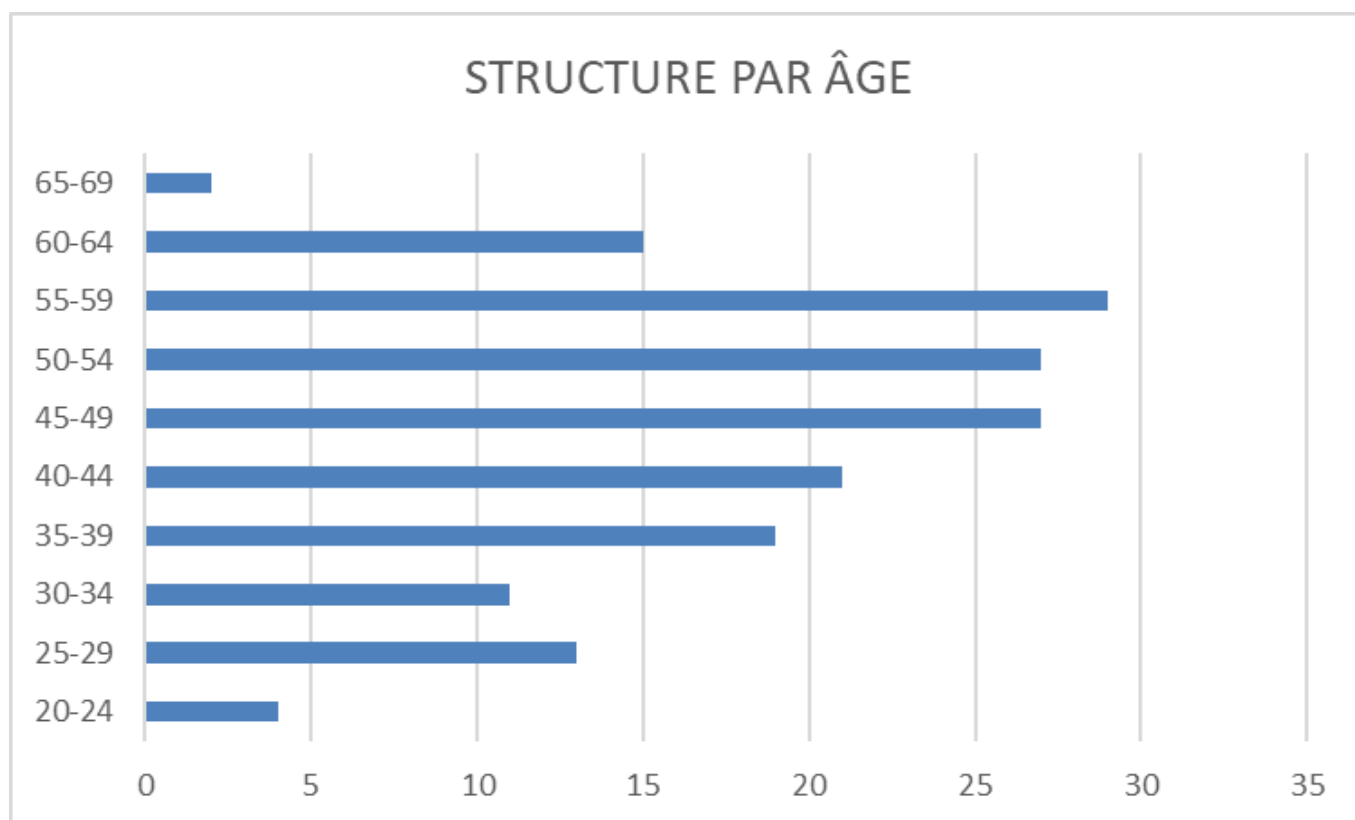
Concernant les autres charges de gestion courante, la Ville diminue les subventions aux associations et aux clubs sportifs de 10% suite à une mise en place de mesures pour lutter contre l'inflation. Le budget alloué représentera environ **180 000 €**.

La subvention versée au CCAS s'établira aux alentours de **453 000 €** afin de soutenir les familles les plus en difficultés, maintenir les actions et l'aide à destination des personnes âgées. La dotation s'accroît du fait de l'augmentation du point d'indice et du SMIC ainsi que de l'inflation.

Les charges de personnel sont évaluées autour de **7,5 millions d'euros** soit une progression de **4,4 %**.

L'augmentation des charges de personnel s'explique par l'augmentation du point d'indice, les revalorisations du SMIC et la réévaluation du régime indemnitaire des agents.

Structure prévisionnelle de l'effectif sur les emplois permanents en 2023 :



	01/01/2023	01/01/2023
	2022	EN %
Contractuel	37	22,02%
Détachement	3	1,79%
Stagiaire	5	2,98%
Titulaire	123	73,21%
TOTAL :	168	100,00%
Contrat emploi avenir	0	0,00%
Apprenti	2	1,19%
Catégorie A	9	5,36%
Catégorie B	17	10,12%
Catégorie C	142	84,52%
TOTAL :	168	100,00%
Filière administrative	39	23,21%
Filière animation	19	11,31%
Filière culturelle	7	4,17%
Filière médico-sociale	14	8,33%
Police municipale	4	2,38%
Filière technique	85	50,60%
TOTAL :	168	100,00%

La structure des dépenses de personnel s'établit comme suit :

	BP 2023
Traitement indiciaire	4 340 460 €
NBI + SFT	70 000 €
Régime indemnitaire + HS	914 000 €
TOTAL :	5 324 460 €

L'évolution du traitement indiciaire est liée à la carrière de l'agent avec les avancements d'échelons et de grades.

Le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) qui complète le traitement de base, est appliqué progressivement sur les différents cadres d'emploi.

Le temps de travail est basé sur 1607 heures sur l'année respectant ainsi pleinement le cadre légal. Ce temps de travail peut être minoré en fonction des jours fériés de l'année, et des jours de congés supplémentaires liés à l'ancienneté des agents. Les agents disposent des congés payés, des ARTT et de jours de fractionnement.

L'effectif total est de 168 agents. Cet effectif devrait rester stable sur l'année 2023.

3) Les Dépenses d'équipement. (Investissement hors opérations d'ordre et financières)

Les dépenses d'équipement s'élèveront pour 2023 à environ **2,9 millions d'euros** (en baisse par rapport aux autres années, le budget d'investissement était à environ 4 millions d'euros les années précédentes) et se décomposeront principalement comme suit :

- Réhabilitation du stade Michel Vernon. Cette opération débutée en 2021, se terminera en 2023. Elle permettra d'améliorer la pratique sportive et notamment de faire bénéficier d'un équipement de qualité le Caudebec-Saint-Pierre Football Club, 7^{ème} club régional en termes d'effectifs avec plus de 450 licenciés. Le stade disposera d'installations comprenant un terrain de football synthétique de qualité, d'un terrain de football en herbe et de vestiaires.
- Poursuite des études pour la réalisation du programme de construction d'un nouveau bâtiment pour accueillir les services techniques de la ville et d'autres services sur la zone du Clos Allard.
- Poursuite du remplacement des éclairages actuels des bâtiments par des pavés LED moins énergivores et plus respectueuses de l'environnement.
- Modernisation des services municipaux (logiciels, mobilier, informatique) :
 - Mise en place d'un parapheur bureautique dématérialisé
 - Acquisition d'ordinateurs portables pour favoriser le télétravail
- Travaux dans les écoles et les autres bâtiments communaux
- Début des études pour la création d'une halle couverte sur la place Jean Jaurès

4) Les recettes d'investissements

Les recettes d'investissement seront constituées par le FCTVA (**400 000 €**), l'affectation du résultat qui interviendra lors du budget supplémentaire 2023 et les amortissements (**750 000 €**).

Nous déposerons également des demandes de subvention d'un montant estimé à **900 000 €** auprès de l'Etat, de la Région, du Département et de la Métropole.

5) L'endettement

La structure de l'endettement :

RATIO DE DESENDETTEMENT					
	2019	Reel 2020	Réel 2021	2022 (prévisions)	2023 (prévisions)
DETTE AU 1ER JANVIER	12 028 533 €	11 935 436 €	11 086 520 €	11 512 962 €	13 413 644 €
EMPRUNT DE L'ANNEE	395 000 €	565 000 €	1 387 000 €	3 000 000 €	500 000 €
REMBOURSEMENT DE L'ANNEE	1 017 789 €	999 302 €	960 558 €	1 099 318 €	1 139 230 €
DETTE AU 31 DECEMBRE	11 935 436 €	11 086 520 €	11 512 962 €	13 413 644 €	12 774 414 €
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	1 667 891 €	1 536 470 €	1 509 700 €	1 132 275 €	1 072 275 €
RATIO DESENDETTEMENT EN ANNEES	6,16	7,22	7,63	11,85	11,91

L'endettement en 2022 est plus important que prévu du fait de l'inflation qui tend à se poursuivre en 2023.

Cet accroissement de l'endettement pourrait entraîner une tangente vers le seuil d'alerte (voire critique) dès 2023.

Concernant la nature de l'endettement, la Ville a jusqu'à présent un endettement parfaitement sain puisque, selon la charte de bonne conduite, 96,83% de notre dette est classé en « A1 » et 3,17% en « B1 » sur une échelle allant jusqu'à « F6 », soit les meilleures notations possibles. 95% de notre dette est à taux fixe.

Le budget 2023 s'inscrit une fois encore dans le maintien de la qualité des services publics rendus.

Concernant la politique d'investissement, les grands projets voient le jour et se poursuivront en 2023, la fin de la réhabilitation du stade Michel Vernon, le début des études pour la construction de la halle couverte et le nouveau centre municipal.

Nous agissons au quotidien pour transformer la Ville, renforcer toujours plus son attractivité et pour améliorer le bien-être de nos habitants qui sont, chaque année, de plus en plus nombreux.